



Intervention d'une entreprise de plomberie pour la pose d'un chau

Par **elline**, le **28/03/2013** à **13:20**

J'ai fait intervenir le mois dernier une entreprise de plomberie pour la pose d'un chauffe-eau fourni par moi-même.

J'ai commencé la pose moi-même. l'entreprise est intertvenue le jour même.

Un employé et un apprenti sont intervenus pendant 1H15.

A la fin de leur intervention, nous avons signé un bon d'intervention, où il est stipulé le temps passé soit 1H15.

Une semaine plus tard grosse surprise, je reçois une facture de 224.17 euros pour une intervention d'une heure 15.

j'appelle le responsable qui m'explique qu'il s'agit d'un forfait de 4H dans ce type d'intervention même si les employés sont restés 1H15. je conteste évidemment car à aucun moment on m'a communiqué cette info.

Il me propose alors le lendemain de régler seulement 3 heures car effectivement nous n'avions pas été prévenus.

J'ai à nouveau contesté. Sa réponse:

1. tout heure commencé est dûe.
 2. 2 personnes sont intervenues (un apprenti + un salarié de l'entreprise)
- donc il parle d'un geste commercial.

Quels sont mes droits? je considère que j'ai signé un bon d'intervention d'1H15 et souhaite donc ne régler que cette somme..

Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **28/03/2013** à **13:23**

Bonjour,
Et que disait le devis ?

Par **elline**, le **28/03/2013** à **13:25**

Il n'y a pas eu de devis.
Ils sont intervenus le jour même donc sans devis.

On a juste signé un bon d'intervention.

Par **elline**, le **29/03/2013** à **18:08**

Personne ne peut m'orienter?

Par **moisse**, le **29/03/2013** à **18:59**

Devis obligatoire pour toute prestation supérieure à 150 euro.
Le professionnel ne pouvait ignorer cette obligation et une prestation vraisemblablement plus élevée que ce seuil.
Maintenant c'est à vous de voir. Juridiquement vous pouvez limiter le paiement à ces 150 euro, et il serait étonnant que le plombier s'entête.
Mais adieu à ce plombier
Moralement c'est déjà un exploit de trouver un plombier, un autre de trouver un plombier qui accepte de terminer des travaux commencés par d'autres et donc d'assumer toute la garantie.
Pour 75 euros de plus je conserverai l'adresse d'un tel plombier.

Par **elline**, le **29/03/2013** à **21:20**

Merci pour cette réponse. je tiens compte de votre avis mais ceci dit j'ai le sentiment de me faire quand même arnaquer.
Vous avouerez qu'une facture de 224 euros pour 1H15 d'intervention est dure à accepter.

Par **moisse**, le **30/03/2013** à **08:42**

Mon garagiste me prend aussi cher pour une vidange que dans le temps j'effectuais en un quart d'heure.

J'ignore les conditions de déplacement dans votre secteur, mais en région parisienne que je connais bien un aller/retour siège/domicile peut doubler ou tripler le temps d'intervention dont il est question.

Je n'ai pas le sentiment d'une "arnaque" au sens qu'on attribue usuellement aux prestataires qu'on fait venir à domicile, bricoleurs infames et escrocs en tout genre.

C'est peut-être un peu cher, sans plus.

Mais ce n'est que mon avis.

Par **elline**, le **03/04/2013** à **21:04**

Il n'y a pas de frais de déplacement car l'entreprise est à 1km de notre domicile (un petit village).

Par **moisse**, le **04/04/2013** à **08:44**

Ce genre de litige est de la compétence de la juridiction de proximité, qu'il faut saisir par une lettre simple ou un support qu'on retire au greffe du tribunal d'instance, ou encore en ligne sous la référence cerfa 12285-05 en collant un timbre à 35 euro.

Vous devrez chiffrer votre demande et non pas seulement demander une réduction.

Autrement vous ne pouvez que payer la facture, car en attendant vous vous exposez aux frais de recouvrement qui un jour ou l'autre viendront alourdir les couts.